

022/247

POLICE MUNICIPALE : RÉGLEMENTATION DE LA NEUTRALISATION D'UN TROTTOIR, D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT ET D'UNE ENTRAIVE PARTIELLE DE LA CHAUSSÉE RUE DU FOREZ À COURNON-D'Auvergne

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement.

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L 325-1 à L 325-13 et les articles R.417-10,10° et R 325-1 à R 325-3.

- **Vu** les travaux à réaliser au 2 rue du Forez à Cournon-d'Auvergne, par l'entreprise « TEMSOL ».

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir, une place de stationnement et une partie de la chaussée seront neutralisés dans le cadre de la pose d'une benne de chantier, du vendredi 04 novembre 2022 à 07h00 au vendredi 02 décembre 2022 à 20h00, à hauteur de ladite adresse : 2 rue du Forez à COURNON-D'Auvergne. Le temps strictement nécessaire au chantier.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise « TEMSOL ».

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{EME}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le **21 OCT. 2022**

Certifié exécutoire



François RAGE

Maire de Cournon-d'Auvergne

1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

24 OCT. 2022